

STAGE ORTHOPHONIE L3-S6, M1 et M2
STAGE OPTIONNEL
structure et/ou cabinet libéral

A partir de la fin d'année de L3, les étudiants sont autorisés à réaliser des stages optionnels. Ces derniers n'ont pas de caractère obligatoire dans le cursus de l'étudiant et ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes d'enseignement et d'examen ainsi qu'en dehors des périodes de fermeture de l'ILFOMER pour les congés de Noël et d'été. Ils s'inscrivent en supplément des stages obligatoires qu'ils ne compensent pas mais peuvent compléter.

Objectifs : Ils seront à adapter au niveau d'étude et de connaissances de l'étudiant :

- Découverte d'un lieu d'exercice ou d'une pratique professionnelle
- Approfondissement d'un domaine de compétence
- Poursuite de l'expérience de soin, de l'analyse clinique, de l'élaboration du diagnostic et de la mise en œuvre d'un projet thérapeutique

Recommandations pédagogiques d'encadrement

- Favoriser ouverture et autonomie de l'étudiant.
- Etayer le questionnement de l'étudiant (mise à disposition des CR, du dossier du patient).
- Permettre, lors d'échanges, d'approfondir les connaissances, d'explicitier des situations particulières, de livrer ses questionnements et de se situer dans l'environnement professionnel.
- Inviter l'étudiant à produire une analyse clinique des situations rencontrées à partir de la lecture du dossier, de l'observation des séances, de réalisation de bilans...

Modalités d'évaluation : Les stages optionnels ne donnent pas lieu à une évaluation mais à des observations qualitatives du MDS. Pour cela, un document spécifique est proposé : attestation renseignant le(s) domaine(s) de compétences spécifiques et la pratique réalisée par l'ES.

